

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 426

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 19 QUATER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« ce qui peut être fait ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.